

L'inclusion sociale dans les nouveaux États membres

2004/2210(INI) - 22/06/2004 - Document de base non législatif

OBJECTIF : examiner les principaux défis que devront relever les dix nouveaux États membres afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et promouvoir une plus grande cohésion sociale.

CONTENU : l'objectif global du présent document de travail de la Commission est triple : a) offrir un panorama de la situation et des principales politiques des nouveaux États membres, de façon à promouvoir l'échange et l'apprentissage mutuel entre ces pays et les anciens États membres; b) identifier les grandes priorités de l'avenir dans le but d'aider ces nouveaux États membres à élaborer plus avant leurs politiques d'inclusion sociale et notamment leur premier plan d'action national dans ce domaine, qui doit être soumis en juillet 2004 ; c) indiquer les points les plus critiques de la situation dans les nouveaux États membres en mettant en lumière les questions susceptibles de nécessiter une attention accrue lors de la poursuite du processus communautaire d'inclusion sociale, après l'élargissement.

La préparation et la signature des mémorandums conjoints sur l'inclusion sociale (Joint Inclusion Memorandum - JIM) par tous les nouveaux États membres et la Commission sont le signe d'un engagement politique clair visant à placer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au coeur des politiques nationales. Les niveaux inquiétants de pauvreté et d'exclusion sociale mis en lumière dans les JIM de la plupart des nouveaux États membres prouvent qu'il est urgent d'agir. Au vu des niveaux de revenu beaucoup plus bas prévalant dans les nouveaux États membres, de l'ampleur des restructurations industrielles et agricoles encore en cours et du moindre degré de développement des systèmes de protection sociale, les nouveaux États membres sont confrontés à six défis communs en particulier:

- 1) étendre les politiques actives du marché de l'emploi pour renforcer l'intégration, notamment des chômeurs de longue durée et des catégories les plus menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- 2) veiller à ce que la couverture et le niveau de paiement des systèmes de protection sociale garantissent un revenu minimum adéquat permettant à tous de vivre dans la dignité, tout en supprimant les obstacles à l'emploi ;
- 3) multiplier les offres d'éducation et de formation tout au long de la vie, notamment pour les catégories menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale, et déployer une approche intégrée pour lutter contre les inégalités dans le domaine de l'éducation et réduire les abandons en cours de scolarité ;
- 4) investir pour améliorer la qualité des principaux services publics, en particulier dans les domaines de la santé, du secteur social, du logement et du transport, ainsi que l'accès à ces services ;
- 5) intensifier la lutte contre les niveaux particulièrement élevés d'exclusion et de discrimination observés à l'égard de certains groupes ethniques, notamment les Roms, et d'autres catégories très exposées, comme les personnes vivant ou ayant vécu dans des institutions ou les handicapés ;
- 6) renforcer les politiques de soutien à la famille et aux réseaux d'aide sociale ainsi que la protection des droits des enfants.

Les trois premiers défis relèvent également des lignes directrices et recommandations de la Stratégie européenne pour l'emploi qui seront à prendre en considération par les nouveaux États membres lorsqu'ils élaboreront leur premier PAN/emploi. La définition des politiques dans ces six domaines prioritaires devra

également tenir compte des variations régionales significatives du niveau de pauvreté et d'exclusion ainsi que de la pauvreté considérable enregistrée dans les zones rurales de certains pays. La prise en compte de la situation respective des hommes et des femmes face à l'exclusion est également importante.

Afin d'étayer l'élaboration de politiques et programmes performants de prévention et de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, il sera essentiel d'instaurer des mécanismes et procédures visant à coordonner et généraliser la lutte contre la pauvreté, à mobiliser tous les acteurs et à garantir une réelle application des politiques.